JORAT-MENTHUE

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2016-2021

Municipalité de Jorat-Menthue, novembre 2016

Version 02 / actualisé 14.12.2016

Table des matières

CHAPITRE 1: LES RAISONS D'UN PROGRAMME 3

CHAPITRE 2: JORAT-MENTHUE POINT DE SITUATIONI ..... 4 A 10

2.1 Population……4

2.2 Le territoire de la commune…… 5

2.3 Les aménagements et équipements…… 6 A 8

2.4 Ressources humaines 9

2.5 Etats financiers…… 10

CHAPITRE 3: OPPORTUNITES, RISQUES ET CONTRAINTES..... 11

3.2 Avantages et opportunités…… 11

3.3 Inconvénients, risques et contraintes…… 11

CHAPITRE 4: REFLEXIONS SUR LES BESOINS.....12 A 15

CHAPITRE 5: TRAVAUX EN COURS, PROJETS DE LA LEGISLATURE ET CONCLUSION 16

5.1 Travaux en cours…… 16

5.2 Projet de la législature…… 16

5.3 Conclusion……16

Chapitre 1. Les raisons d'un programme

Le 13 juin 2010, les citoyens des 5 villages de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Mendraz et Villars-Tiercelin acceptaient, à une très large majorité, la convention de fusion élaborée par les groupes de travail composés de représentants des Municipalités et des membres des Conseils généraux respectifs.

Il y a juste cinq ans, le 1er juillet 2011, Jorat-Menthue est née et la Municipalité s'est attelée à faire vivre la nouvelle commune. Une des tâches principales fut la mise en place administrative et l'adoption de tous les règlements (distribution de l'eau, évacuation et épuration des eaux, gestion des déchets, émoluments, cimetières, police, etc) permettant d'harmoniser la gestion et les contributions/taxes dans tous les villages.

Bien que n'ayant pas de recul financier à ce moment, il a également été nécessaire d'élaborer un plan des dépenses d'investissements afin de définir le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016. Ce dernier a été fixé à Fr. 13'700'000.-.

Un grand nombre de projets avaient été recensés, mais cinq ans plus tard, force est de constater que ce plan n'a que partiellement été suivi. Les contraintes administratives, en pensant par exemple au plan de quartier Derrey la Vela de Villars-Tiercelin ou alors les opportunités telles que l'achat de la parcelle de l'émetteur, ont dicté certains choix et repoussé l'échéance d'autres réalisations. De plus, l'expérience montre qu'il est parfois difficile d'avoir une estimation tangible des coûts tant qu'une étude complète n'est pas lancée.

Néanmoins, la Municipalité est constamment appelée à prendre des décisions qui ont une influence sur l'avenir de la Commune. Et pour cela, il a été jugé important de mener une réflexion tournée sur les obligations et besoins du futur, sans oublier que les éléments d'un programme de législature sont conditionnés par les ressources financières de la Commune.

Le but de cette démarche est d'avoir à l'esprit les enjeux de ces cinq prochaines années et de partager cette vision avec le Conseil communal pour que le partenariat soit constructif et efficace pour le bien de la population.

Chapitre 2. Jorat-Menthue point de situation

- ## 2.1 La population

Ces dernières années, la population a augmenté de la manière suivante :

Habitants : 31.12.2008	70	376	230	190	395	1261
Habitants : 31.12.2010	69	382	251	194	413	1309
Habitants : 31.12.2015	**74**	**409**	**300**	**278**	**457**	**1518**
Evolution 2010/2015 (%)	+7.24	+7.07	+19.52	+43.30	+10.65	+15.96

Jusqu'au mois d'août 2016, la population a encore quelque peu évolué à 1555 habitants. Les personnes âgées entre 18 et 65 ans représentent 66% de la population. Il y a 112 enfants de 0 à 5 ans et 211 jeunes de 6 à 17 ans (21 %) et 209 personnes de plus de 65 ans (13 %).

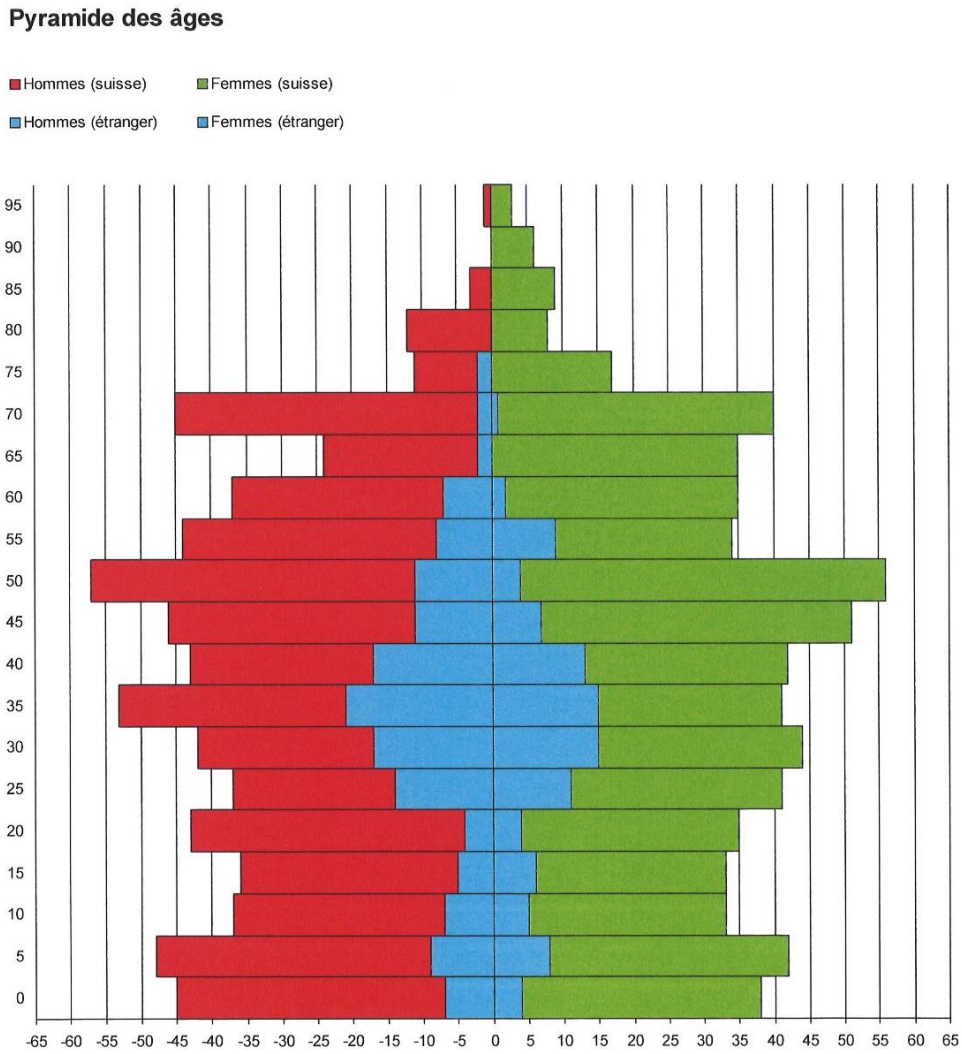

• 2.2. Le territoire de la commune

La commune s'étend sur quelques 1770 ha avec le point le plus haut situé à une altitude de 916 m et le plus bas à 612 m. Une grande partie de ce territoire est constitué de champs, de pâturages et de surfaces boisées.

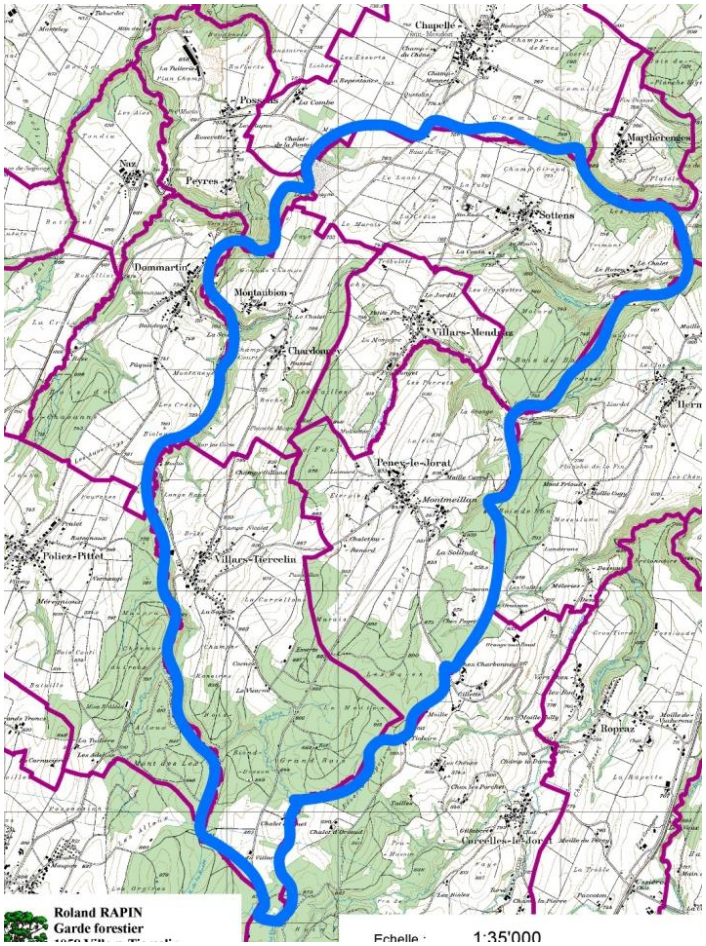

La nature du territoire se dessine comme suit :

Habitat et infrastructures :	116 ha
Surface agricole	1006 ha
Surface boisée	645 ha
Surface improductive	3 ha

(source : SCRIS - statistique de la superficie 2012/2014)

Située au cœur du Canton de Vaud, Jorat-Menthue tend le bras aux portes de Lausanne, directement accessible par la route des Paysans. Surplombant la Broye et le Gros-de-Vaud, les bourgs de Moudon et Echallens sont tout proche, offrant des commodités et services.
La desse rte en transports publics est assurée par CarPostal, avec les lignes Echallens-Moudon ou Thierrens-Epalinges, jusqu'aux Croisettes, soit au départ du M2.
Malgré tout, Jorat-Menthue est en retrait de l'effervescence économique et ne compte que quelques PME ou artisans.
Une agence bancaire, deux cafés-restaurants, une épicerie, une fromagerie-épicerie et quelques commerces ou activités offrent des services de proximité. Le dernier bureau de poste, à Peney-le-Jorat, a fermé en février 2013.

• 2.3. Les aménagements et équipements

Distribution de l'eau : Jorat-Menthue fait partie de l'Association des Eaux du Haut-Jorat (A.I.E.H.J), qui est propriétaire d'importantes réserves d'eau. Tous les villages sont reliés aux 2 réservoirs situés sur les points hauts de la commune, garantissant la pression nécessaire et la réserve incendie. L'eau est vendue au prix de Fr. 1.40 le m3 (HT).

Réseau d'égouts et d'épuration : l'ensemble des villages est équipé en séparatif et 3 STEP traitent les eaux usées. Les analyses régulières permettent de contrôler la qualité de l'eau. Seuls les micro polluants ne sont pas traités. Les différentes taxes permettent de financer le service.

Gestion des déchets : le tri des déchets dits urbains est appliqué, ainsi que le principe de taxe causale. Actuellement, la taxe pondérale est de Fr. 0.50 le kilo (HT) et la taxe forfaitaire de Fr. 80.- (HT) pour un ménage d'une personne et Fr. 160.- (HT) pour un ménage de deux personnes et plus. La couverture par les taxes était de 72,8% en 2015. Les taxes seront adaptées à la hausse afin d'améliorer le financement selon le principe de causalité (pollueur-payeur).
Les ordures ménagères sont collectées dans des containers de types Molok, sauf à Villars-Tiercelin où ils ont été remplacés cette année par une benne compactante de 32 m3. Chaque système est équipé de balances permettant de peser les sacs. Les containers Molok sont vidés chaque semaine, alors que la benne compactante seulement tous les 3 à 4 mois.
Pour les déchets valorisables et autres, 4 déchetteries sont en service. Celles de Peney-le-Jorat et Villars-Mendraz sont situées en zone forêt et devront être désaffectées très prochainement. L'ancienne commune de Sottens avait elle aussi prévu de réaménager sa déchetterie avant la fusion. Les habitants du village de Villars-Tiercelin se rendent à la déchetterie intercommunale à Poliez-Pittet, réalisée en partenariat en 2007.

Routes et aménagements : le réseau routier et de dévestitures est dense avec 5.4 km de routes cantonales, 11.240 km de routes communales et 60.345 km de chemins. Un total de 71.125 km. L'entretien de la chaussée nécessite des travaux réguliers. Divers aménagements ont déjà été réalisés dans les villages afin de modérer le trafic et augmenter la sécurité, mais il faut néanmoins constamment travailler sur les améliorations qui peuvent être apportées.

Bâtiments : chaque village abrite des bâtiments communaux à vocation collective ou locative (fixant leur prédominance au patrimoine administratif ou financier).

Montaubion-Chardonney :

Localisation	*Descriptif succinct*	*Etat d'entretien*
Ancien collège	un appartement loué (3½ p.), ancienne salle de municipalité louée, une salle au rez à disposition, un garage loué	Correct
Ancienne laiterie	locaux pour tri des déchets et matériel	Correct
Battoir	hangar agricole loué	Correct

Peney-le-Jorat :

Localisation	*Descriptif succinct*	*Etat d'entretien*
Grande salle	utilisée par les sociétés locales pour des manifestations ou louée occasionnellement pour des réunions privées, local DAP pour le Service de défense incendie	Améliorations à apporter
Ancien collège	deux appartements loués (2 x 4 p.), ancienne salle de municipalité utilisée pour les archives, ancienne salle de classe louée à la société de jeunesse.	Améliorations à apporter
Petit collège	deux petits appartements (1½ et 2 p.)et un garage loués, ancienne salle du conseil à disposition	Moyen
La Girarde	deux appartements loués (2 x 3½ p.), congélateur communal et local au rez	Correct
Abri Pci	et ancien local du feu, se situent dans bâtiment de la Banque Raiffeisen (droit de superficie)	Correct

Sottens :

Maison de commune	administration communale au rez, salle de municipalité à l'étage	Correct
Ancien collège	trois appartements loués (4, 3½ et 2½ p.) et ancienne salle de classe mise à disposition pour bibliothèque	Améliorations à apporter
Congélateur	congélateur communal et garage-locaux	Correct
Ancien émetteur	surfaces à réaffecter	
Villa émetteur	trois appartements contigus (3 x 4 p.)	Correct à moyen

Villars-Mendraz :

Salle du Casino	utilisée par les sociétés locales pour des manifestations ou louée occasionnellement pour des réunions privées	Bien
Ancien collège	quatre appartements loués, transformés à neuf en 2014-2015 (2½, 3½, 3 et 4½ p.)	Bien
Bâtiment café de la Poste	Café-restaurant et appartement de service (4 p.) loués, 5 appartements loués (2 x 1½, 2 x 2½, 3½ p.)	Correct
Grande salle	hangar situé en face du café de la Poste	Améliorations à apporter
Battoir	hangar loué	

Villars-Tiercelin :

Localisation	*Descriptif succinct*	*Etat d'entretien*
Grande salle	utilisée par les sociétés locales pour des manifestations ou louée occasionnellement pour des réunions privées, bureau du fontainier AIEHJ au rez	Correct
Collège	deux appartements (2 et 4 p.) et un garage loués, ancienne salle de classe et salle de municipalité louées à JUTAVAQ, ancien bureau de l'administration loué par société de chant, galetas disponible	Moyen
Bâtiment forêt-voirie (2009)	dépôt pour le matériel de l'équipe forestière et de la voirie, vestiaires, bureau du garde	En ordre
Chalet du Villars	bâtiment affermé avec le pâturage	Améliorations à apporter
Garderie	terrain mis à disposition, l'infrastructure appartient à l'EFAJE	

La municipalité et l'administration s'occupent de la gérance de tous les appartements et locaux loués et assument également le suivi des problèmes liés au droit du bail.

En outre, la commune compte 4 refuges :

- Le Chalet au Renard à Peney-le-Jorat (complètement rénové en 2010-2011)
- Riond-Bosson à Villars-Tiercelin
- Les Charbonnières à Villars-Tiercelin
- Les Croisées à Villars-Mendraz

Ainsi que deux anciens baraquements militaires le long de la route des Paysans, un stand de tir désaffecté à Villars-Mendraz et un stand de tir à Sottens.

Infrastructures d'agrément : places de jeux dans quatre villages, place de sport à côté du refuge de Peney-le-Jorat, terrain de foot à Villars-Tiercelin, 3 arboretums, départ du sentier handicap nature.

• 2.4. Ressources humaines, véhicules et matériel

Administration : 2,3 EPT répartis entre 5 collaboratrices qui s'occupent des tâches du greffe, de la bourse et du contrôle des habitants, ainsi que la gérance des appartements, la location des refuges et des salles de la commune.

Equipe forestière : 2,0 EPT et 2 apprentis, sous la conduite du garde forestier. L'équipe exploite les forêts communales sous l'égide du Groupement forestier de la Menthue et apporte soutien à la voirie lorsque c'est nécessaire (déneigement des trottoirs, pose de pare-neige, fauchage, etc…)

Voirie : 1,0 EPT pour accomplir toutes les tâches d'entretien dans les villages, les cimetières, places de jeux y compris nettoyage des regards, ramassage des feuilles, suivi des containers à ordures ménagères, déneigement des trottoirs et accès, etc.

Concierges et fontainier : 2,0 ETP (~1.4 ETP pour la commune) répartis pour la conciergerie des bâtiments et la gestion du réseau d'eau communal. En outre 60% à 70% du temps est dévolu aux tâches de fontainier de l'AIEHJ (Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat).

Personnel auxiliaire : surveillants de STEP, intendants de refuge, concierge église et salle de Peney et surveillants de déchetterie sont des postes assurés à temps partiel par des citoyens.

Véhicules : la commune possède :

• 1 pick-up ISUSU D-Max (mis en circulation octobre 2011)	Service forestier
• 1 voiture TOYOTA RAV 4 (mise en circulation avril 2002)	Service des eaux
• 1 voiture SUBARU Forester (mise en circulation juin 2009)	Service de voirie
• 1 tracteur ISEKI (mise en circulation mars 2013)	Service de voirie
• 1 tracteur KUBOTA (mise en circulation septembre 1985)	Enceinte de l'émetteur

Matériel : équipement nécessaire pour les travaux : tondeuse, débroussailleuses, tronçonneuses, outils, outillages, etc…

Ainsi que des remorques, un caisson à outillage et une fendeuse.

Déneigement des routes communales : la commune a conclu des contrats avec des mandataires, actuellement des agriculteurs installés sur la commune. Ils sont chargés d'assumer les tâches de salage et de dégagement des routes.

- ## 2.5. Etats financiers

Quelques éléments qui résument l'évolution financière du 01.01.2012 au 31.12.2015 :

	Cumulé	2012	2013	2014	2015
Marge d'autofinancement	5'119'663	2'481'506	1'287'473	940'188	410'496

Cash Flow d'exploitation	5'259'653	4'065'369	212'615	901'856	79'813
Dépenses investissements nets	-2'711'235	-300'798	-750'818	-1'147'542	-512'077
Diminution des emprunts	-1'648'932	-266'733	-903'233	-156'733	-322'233
Prêt à l'EFAJE	-800'000	0	-1'000'000	100'000	100'000
Variation de la liquidité	99'486	3'497'838	-2'441'436	-302'419	-654'497

Pour expliquer le tableau ci-dessus, on peut dire que durant la période le cash flow d'exploitation a servi aux dépenses d'investissements pour Fr. 2'711'235.-, à réduire la dette communale pour Fr. 1'648'932, à accorder un prêt à l'EFAJE dont le solde est de Fr. 800'000.- à fin 2015 et que les liquidités ont augmenté de Fr. 99'486.-.

En résumé, au cours des quatre dernières années :

- la dette communale a passé de Fr. 7'184'767.- à Fr. 5'535'833.- (- 22,95%)
- les liquidités ont passé de Fr. 1'638'457 à Fr. 1'737'943.-.

La prime de fusion versée en 2012, ainsi qu'un très important impôt sur les donations, ont permis de rembourser une partie des dettes et restent des éléments à caractère extraordinaire.

L'évolution de la population a aussi contribué à augmenter les rendements fiscaux.

Le taux d'imposition est resté stable à 72%, ce qui constituait un objectif majeur de la première législature.

Chapitre 3 : Opportunités, risques et contraintes

- ### 3. 1. Avantages et opportunités

La commune bénéficie de nombreux attraits avec un cadre de vie très agréable, dans une campagne entourée de forêts, avec une vue lointaine sur le Jura, les Alpes, la plaine de la Broye d'un côté, le Gros-de-Vaud de l'autre et le plateau du Jorat. L'habitat est diversifié et compte une proportion importante de maisons individuelles.

La santé financière de la commune est bonne.

L'acquisition de la parcelle de l'émetteur offre des perspectives inattendues et intéressantes pour la commune avec l'exploitation de l'antenne historique par Gecko escalade, la reconversion d'une partie des locaux pour l'administration communale ainsi que l'implantation possible d'un Data Center pour lequel l'équipement en fibre optique et la situation géographique centrale par rapport aux villes importantes de Suisse Romande sont une opportunité.

La réunion des 5 villages a permis d'engager des ressources humaines pour l'entretien de la commune.

Une ligne directe de bus relie nos villages au M2.

Au travers de l'EFAJE (Entraide Familiale Accueil de jour des enfants) une garderie a ouvert ses portes dans un de nos villages.

L'étude sur la faisabilité d'un parc naturel périurbain, au travers de l'association de communes et de propriétaires privés : Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ) va permettre de redéfinir les enjeux majeurs de la politique forestière future. C'est une occasion pour la commune qui est propriétaire de surfaces forestières importantes de chercher le moyen de mettre en valeur son patrimoine.

- ### 3.2. Inconvénients, risques et contraintes

La commune n'est pas située sur un axe densément desservi par les transports publics, critère politique important dans la projection des possibilités de développement des zones constructibles. Ainsi, la croissance ne peut dépasser plus de 0,75% par année. Ces restrictions de constructions risquent d'avoir des effets sur l'emploi de nos entreprises de construction. Sa situation excentrée contraint les habitants à posséder une voiture. D'où un fort besoin de places de parc.

La commune de Jorat-Menthue a hérité de nombreux bâtiments. Quelques-uns peuvent être entretenus et valorisés. D'autres nécessitent des réparations lourdes, plus ou moins urgentes. Il s'agira de définir des priorités, éventuellement de vendre certains biens, et planifier un calendrier pour ne pas grever la capacité de financement de la commune. Les grandes salles sont relativement anciennes et peu pratiques. Les collèges de Villars-Tiercelin et Peney-le-Jorat ne sont pas isolés et leur chauffage plus conforme aux normes en vigueur.

Les directives cantonales en matière d'aménagement de déchetteries contraignent la commune à désaffecter et rendre à la forêt deux de ses centres de tri. La Municipalité a démarré l'étude en 2011 déjà, et défini l'emplacement du site actuel de la déchetterie de Sottens, au lieu-dit « La Fully ». Le 10 octobre 2014, le conseil communal octroyait un crédit d'étude de CHF 50 000.- pour financer une étude plus approfondie, et un PPA.

Notre commune est un gros propriétaire forestier. Le marché du bois suisse est mis à mal par la concurrence des produits importés. Bénéficiaire pendant de nombreuses années, le produit de la vente des bois ne permet plus aujourd'hui de couvrir les charges. Confrontés également aux attaques de parasites ou de maladies (bostryche, chalarose), le propriétaire forestier se doit aussi d'assurer la sécurité des zones d'accueil (alentours de refuges, chemin pédestre, abords des déchetteries).

Chapitre 4 : Réflexions sur les besoins

Ressources humaines

Dans les deux ans, notre préposée au contrôle des habitants et notre secrétaire municipale arriveront à l'âge de la retraite. Ces départs doivent être préparés pour anticiper sur la formation de leurs successeurs. D'autre part, les tâches d'archivage doivent s'effectuer en parallèle du travail administratif courant. Il a été décidé d'augmenter le pourcentage de l'effectif depuis septembre 2016, de 40 %.

Pour ce qui est des travaux de voirie et d'exploitation, les tâches sont nombreuses et diversifiées. L'effectif est calculé au plus juste et la question se pose quant à l'engagement d'une personne supplémentaire, parce qu'actuellement, c'est grâce aux renforts des employés du service forestier que les tâches peuvent être accomplies dans les temps.

Bien que les coupes se fassent de plus en plus de manière mécanisées, l'équipe forestière de la commune partage son temps entre l'entretien des forêts de Jorat-Menthue et celles du groupement forestier de la Menthue, ainsi qu'une aide ponctuelle à la voirie.

Domaines, forêts et pâturage

L'étude de la réalisation d'un parc naturel périurbain va s'étendre jusqu'en 2019. Quelques hectares de la forêt de Jorat-Menthue sont concernés par les zones à mettre en réserve. Si le projet aboutit, il va entraîner une réaffectation de la ferme du Chalet du Villars. Il s'agira de travailler en partenariat avec des privés pour valoriser au mieux les réparations importantes et nécessaires du bâtiment.

Organisme de protection civile (ORPC)

Les miliciens des protections civiles ont de plus en plus d'interventions en appui de la police ou des pompiers. Le centre d'Echallens, auquel est rattaché Jorat-Menthue est appelé à s'agrandir. Malgré le désintérêt de la population pour les abris antiatomiques, le Canton et la Confédération maintiennent leurs exigences en locaux. La réflexion concernant la construction d'un abri pour Jorat-Menthue reste d'actualité.

Service de défense incendie et de secours (SDIS)

Le DAP de Jorat-Menthue est installé provisoirement depuis 2011 dans le garage et les dépendances de la grande salle de Peney. A moyen terme, il faudrait trouver un endroit plus pratique, mais situé plutôt au Sud du territoire. Car, par sa situation géographique à la périphérie du district, une partie de la commune est desservie par le centre d'intervention de Moudon.

Bâtiments

La commune est propriétaire d'un important parc immobilier qui nécessite un entretien continu. La fusion a amené la désertion des administrations et l'organisation scolaire la fermeture des classes. Il faut donc revaloriser ces surfaces et profiter de rénover ces bâtiments. Par exemple, les collèges de Villars-Tiercelin et Peney-le-Jorat ne sont pas isolés et leur chauffage plus conforme aux normes en vigueur. La Municipalité va également étudier et peut-être suggérer de vendre ceux qui ne sont pas directement utilisables par la collectivité et qui ne représentent pas d'intérêts historiques.

Les bâtiments susceptibles d'être vendus sont :

- Le bâtiment actuel de l'administration communale de Sottens
- Le petit collège de Peney-le-Jorat
- La grande salle de Villars-Tiercelin (EFAJE si le quartier de la Vela n'est pas réalisable)
- Le battoir de Villars-Mendraz

Pour les bâtiments suivants, dont les réparations sont importantes, nous avons défini un degré de priorité afin que les investissements puissent être planifiées et rentabilisés.

- Collège de Peney-le-Jorat
- Réflexion globale de la villa de l'émetteur, avec un calendrier de réalisation
- Collège de Sottens (conduites d'eau, et réfection de l'électricité)

Des réflexions sont à mener sur les bâtiments nécessaires aux services communaux :

- Bureaux de l'administration communale à l'émetteur de Sottens
- Nouvelle déchetterie
- Les 2 grandes salles de Peney et Villars-Tiercelin ne sont pas suffisamment fonctionnelles

La légalisation du PPA du quartier de la Vela à Villars-Tiercelin va obligatoirement mettre en œuvre une étude de l'utilisation du terrain colloqué en zone d'utilité publique. La projection initiale prévoit l'implantation d'un bâtiment multifonction pouvant abriter diverses structures comme l'accueil préscolaire, des logements adaptés aux personnes âgées ou des commerces et un restaurant. Ce concept aura un impact également sur les choix de réaffectation du collège de Villars-Tiercelin.

L'aménagement et réaffectation des locaux de l'ancien émetteur constituent un objectif primordial de ce début de législature. L'administration pourrait y être déménagée, les bureaux actuels étant exigus. Une partie pourra être rentabilisée par la location de surfaces, éventuellement l'implantation d'un centre d'hébergement de données (Data center).

Ordures ménagères et déchets

L'expérience de la commune par rapport à l'usage des containers Molok démontre que les frais d'entretien ainsi que ceux de transports sont particulièrement coûteux. La benne compactante installée au printemps 2016 à Villars-Tiercelin permettra une comparaison qui servira de guide pour l'optimisation de la gestion des ordures.

La population se familiarise toujours plus avec le tri des déchets et prend conscience des enjeux écologiques pour le recyclage de certains matériaux. Il faut dès lors offrir des centres de collecte pratiques et adaptés. Hormis les obligations de Jorat-Menthue face à ses devoirs d'assainissement des anciennes déchetteries, la volonté de l'exécutif est de proposer un système fonctionnel.

Réseau d'eau

Le réseau communal est performant, mais nécessite un suivi régulier. Le contrôle des débits des bornes hydrants a été réalisé dans le cadre d'une campagne commune menée par l'AIEHJ. Le résultat révèle des réfections à entreprendre et qui seront planifiées dans les budgets annuels.

Notre présence au sein du comité de l'Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ) nous permet d'être partie prenante dans toutes les décisions concernant l'approvisionnement en eau potable.

Par contre, l'enjeu du début de législature sera de sortir de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ). L'ancienne commune de Peney-le-Jorat, propriétaire de ressources en eau, en était membre. Non seulement la commune de Peney-le-Jorat n'existe plus en tant que telle, mais Jorat-Menthue quant à elle n'est plus propriétaire de sources, réservoir et captages et n'a plus d'intérêt à rester dans l'AIEJ. Du côté de l'AIEHJ qui a repris les infrastructures, elle ne peut pas faire partie d'une autre association. C'est pourquoi, à moyen terme la commune de Jorat-Menthue va se retirer de l'AIEJ.

Routes

Une attention est portée à l'entretien régulier de nos routes, tout comme au maintien de la sécurité.

A Villars-Tiercelin, le carrefour du poids public va être corrigé. Les routes vont être refaites, notamment celle de la Sapelle, dont les travaux seront coordonnés à ceux de la route cantonale qui rejoint la route des Paysans. Simultanément, le collecteur en face de la rue du Général Guisan sera remplacé.

Il faudra prévoir la rénovation de la route de la rue des Fontaines en même temps que l'aménagement du PPA Derey la Vela.

Pour les chemins agricoles et conduites, une étude préliminaire est en cours afin d'établir un inventaire des objets à réfectionner dans un horizon d'une dizaine d'années. Ce document permettra aussi au Service des améliorations foncières de se déterminer sur un subventionnement AF.

Eclairage public

Le débat énergétique pousse au développement d'une nouvelle génération d'ampoules. Au fur et à mesure que les occasions vont se présenter, l'amélioration de l'éclairage sera réalisée.
Ce sera le cas notamment à Villars-Tiercelin qui va voir une grande partie de ses lampadaires remplacés, car les lampes au mercure ne sont plus compatibles.

Ecole

Tous les élèves de Jorat-Menthue sont scolarisés dans le périmètre de l'Association Scolaire de la Région d'Echallens (ASIRE). Cette association s'est dotée d'une administration professionnelle qui a pris le relais des comités directeurs. La mise sur pied de la LEO, ainsi que la création d'unités d'accueil en milieu scolaire et de restaurants scolaires, n'auraient pas été possible par des municipaux miliciens. L'ASIRE, dès sa création, a élaboré un calendrier établissant la construction échelonnée de toutes les réalisations scolaires qu'il faudra faire pour absorber l'augmentation de la population ainsi que la mise sur pied de la LEO à l'échelon régional. Le coût à l'habitant a été calculé jusqu'en 2030, et les investissements ne devraient pas dépasser le plafond de 90 millions prévu statutairement.

EFAJE

Tout comme au niveau scolaire, les contraintes législatives ont pourvu au développement des structures d'accueil, que ce soit les garderies ou les UAPE. L'Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE) a été créée pour assurer les tâches des communes. La direction et l'équipe en

place s'occupent de répondre à la demande des parents et se coordonnent avec les collectivités pour construire les locaux adéquats.

La construction d'une nouvelle garderie à Villars-Tiercelin, probablement plus grande que l'actuelle aménagée de manière provisoire, est envisagée sur le quartier de La Vela.

Urbanisme

Le bilan des réserves, demandé à toutes les communes dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la LAT, est en cours d'élaboration. Il s'agit de bloquer toutes les possibilités de construction dans les zones à bâtir, pendant l'étude du Plan général d'affectation, afin de permettre la réalisation d'un nouveau plan, sans être dépendant des nouvelles demandes de permis de construire.

La prochaine étape débouche sur la réalisation d'un Plan Général d'Affectation (PGA) unique pour Jorat-Menthue et va être conduit pendant cette prochaine législature.

Il s'agira de maintenir des zones constructibles des plans précédents et d'enlever des zones à construire qui n'ont pas été réalisées et que les propriétaires veulent dézoner. Les changements d'options de politique cantonale en matière d'application de la LAT, engendrent beaucoup d'incertitudes.

La légalisation du Plan partiel d'affection (PPA) de la Vela à Villars-Tiercelin est au cœur des préoccupations. Après des années d'études et de rebondissements, ce PPA a été accepté par le Conseil communal à fin 2015. Aujourd'hui, le dossier est à nouveau bloqué au SDT et engendre une bataille juridique.

Police de constructions

Parallèlement à l'étude du PGA, il faudra rédiger un nouveau règlement de police des constructions qui intégrera les particularités villageoises et permettra de rénover les bâtiments existants.

Epuration

La commune compte trois STEP en activité, lesquelles datent de plus de 20 ans et sont dès lors de la catégorie ancienne génération. L'objectif aujourd'hui dans le traitement des eaux est d'écarter les micropolluants. Un projet d'envergure régionale est en réflexion à Lucens pour traiter les résidus de médicaments. Nos conduites d'eaux usées devraient rejoindre cette station.

Politique énergétique

La commission énergie a étudié les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur le congélateur de Sottens et conduit l'étude du chauffage pour la réparation du collège de Peney.

La pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'ancien émetteur sera étudiée.

Le projet EolJorat Nord, consistant à l'installation de 4 éoliennes dans le Jorat, dont une sur le territoire de la commune au Chalet de Villars est en attente. Plusieurs compléments d'études ont été exigés par le Canton.

L'entreprise Cosvegaz étudie aussi la possibilité de méthanisation du bois. La Municipalité s'est déplacée à Mont-la-Ville, où un projet est à l'étude. Cette technologie permet la valorisation des branches et du bois de seconde catégorie, produits pour lesquels il n'y a actuellement pas de débouchés.

Chapitre 5 : Travaux en cours, projets de la législature et conclusion

5.1 Les travaux en cours

- Réaménagement de l'arrêt de bus à Peney-le-Jorat
- Revêtement bitumeux de la traversée de Peney-le-Jorat
- Construction d'un trottoir et d'un cheminement piétonnier le long de la route de Peney-le-Jorat à Villars-Mendraz
- Cheminement piétonnier et agrandissement de l'arrêt de bus à Villars-Mendraz
- Pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du congélateur de Sottens
- Rénovation de l'appartement Est de la villa de l'émetteur
- Elaboration du Plan général d'affection (PGA)

5.2 Projets de la législature

Sur la base des éléments évoqués précédemment, la Municipalité a recensé un certain nombre de projets, lesquels ont été intégrés au plan des dépenses d'investissements pour la législature :

- Désaffectation des anciennes déchetteries de Peney et Villars-Mendraz
- Création d'une déchetterie à Sottens
- Conduite d'eau potable plateau de l'émetteur et réducteur de pression zone du Chalet
- Réfection totale collège de Peney avec 5 appartements
- Installation d'un abri bus à Villars-Tiercelin
- Eclairage public chemin de Montmeillan
- Réfection et sécurisation de la route du Moulin en haut de la Sapelle à Villars-Tiercelin
- Eclairage public de la route du Moulin à la Sapelle à Villars-Tiercelin
- Toiture aile sud de l'émetteur et toiture des garages
- Travaux en vue de la réaffectation de l'aile sud de l'émetteur
- Travaux d'aménagement de l'administration dans les ailes nord et est de l'émetteur
- Réfection collecteur EC vers l'avenue du Général Guisan à Villars-Tiercelin
- Réfection chauffage et mur du bâtiment rue du Collège 5 à Sottens (administration actuelle)
- Enveloppe extérieure, toiture, chauffage et place de parc villa de l'émetteur
- Réfection collège de Sottens
- Réfection des routes et chemins hors localité (AF)
- Réfection de collecteurs EC
- Eclairage public de la rue des Fontaines et rues au centre de Villars-Tiercelin
- Réfection-aménagement rue des Fontaines à Villars-Tiercelin et remplacement canalisations
- Vestiaire-buvette au terrain de sport de Villars-Tiercelin
- Eclairage et aménagements terrain de foot de Villars-Tiercelin
- Etudes réfection des grandes salles de Peney-le-Jorat et Villars-Tiercelin
- Infrastructures liées au PPA Derrey la Vela
- Projet d'étude réfection du collège de Villars-Tiercelin
- Réfection Chalet du Villars en collaboration avec le PNP Jorat
- Bâtiment multifonctions à Villars-Tiercelin (garderie, appartements adaptés, café-magasin)

5.3 Conclusion

Le début d'une législature est l'occasion de prendre un certain recul sur l'ensemble du fonctionnement de la commune, ainsi que sur son développement. C'est une photographie de la situation présente permettant de consolider ses bases, acquises lors des précédentes législatures, et de se donner un temps de réflexion pour imaginer les projets à venir.